

FAQ 1 – Q 1-8**Question 1**

Les surfaces verticales en m² figurant sur les tableaux page 16 à 19 du cahier des charges comprennent elles 1 ou 2 faces ? (certaines positions sont non spécifiées notamment le K3 la façade)

Réponse 1

Surfaces verticales K2	
Vitres 1 face avec nacelle de toit (sur les parties non accessibles)	2740 m ²
Vitres et allèges (entrée principale + couloir de liaison)	402 m ²
Vitres et allèges (cloisons vitrées)	136 m ²

Surfaces verticales K3	
façade (vitrage +châssis de bureaux)	7841 m ²
fenêtres	105 m ²
d'éléments en béton préfabriqué	3455 m ²
stores de protection solaire	4903 m ²
façade en pierre naturelle	544 m ²
façade en plaques en béton fibre de verre	867 m ²
zones d'équipes	1735 m ²
portes vitrées + vitres salles de réunion intérieur	1100 m ²
couloir de jonction K1, K2, K3	200 m ²
balustrades en verre K3, K1 extérieur	366 m ²
murs vitrés cafétéria-cantine-salle de réception	300 m ²
Parois en bois – salle de réception	835 m ²

Question 2

Pour le bâtiment K3 au niveau 6^{ième} étage, il y a deux terrasses donnant sur le restaurant où la nacelle ne peut passer (à cause de la terrasse en bois) et où il n'y a pas de point d'ancrage.

Faut-il prévoir des nacelles automotrices pour le nettoyage des vitres à ces emplacements ? Si oui, il y-a-t-il une charge maximum au sol.

Réponse 2

Des travaux sont actuellement en cours pour rendre ces terrasses amovibles et permettre le passage de la nacelle. Le démontage et remontage de ces terrasses sera à effectuer par le personnel procédant au nettoyage des vitres.

La charge maximale supportée par le sol ne permet pas l'utilisation de nacelles automotrices.

Question 3

Pour le bâtiment K1 peut-on nettoyer les vitres (faces extérieures) de l'intérieur par les ouvrants?

Réponse 3

Non. Le temps passé dans les bureaux serait trop long et dérangerait le personnel.

Question 4

Pour les opérations tels que

- 16. Nettoyer les sièges (utilisation de produits adaptés pour les tâches)
- 24. Entretien des parquets
- 25. Remise en état des sols en PVC ou assimilés : décapage et pose de deux couches d'émulsion

Vous inscrivez que ces opérations auront lieu selon nécessité sur les zones concernées. Pouvez-vous confirmer que ces opérations auront lieu par des heures supplémentaires au contrat et qu'elles seront facturées en supplément ?

Réponse 4

Ces tâches font partie du programme général des travaux de nettoyage (Groupe I). Elles ne feront l'objet d'aucune facturation supplémentaire.

Question 5

Vous souhaitez un shampoing moquette de la salle Fitness semestriellement et pas de méthode spray. Pouvez-vous confirmer cette information ?

Réponse 5

Il s'agit d'une erreur dans le tableau.

Pour les salles de fitness

Position 20 « Application du « spray méthode » sur les sols en PVC et assimilés» : Mensuel

Position 23 « Remise en état des sols textiles par shampoing moquette ou injection/extraction » : à supprimer.

Question 6

Vous souhaitez un shampoing moquette de la Bibliothèque semestriellement et une méthode spray mensuellement, j'ai 350 m² de moquette. Pouvez-vous confirmer cette information ?

Réponse 6

La méthode spray est à prévoir dans le local archives d'environ 20m² de la bibliothèque.

Question 7

Dans le programme général des travaux de nettoyage (groupe I) vous spécifiez un nombre minimum de personnel requis par bâtiment, il y-a-t-il des plages horaires définies pour ces personnes et si oui quelles sont t elles ?

Réponse 7

Les horaires des prestations sont indiquées au point 11, partie B du cahier des charges.

Question 8

Concernant la mise en place des 128 poubelles pour serviettes hygiéniques hermétiques avec change mensuel, pouvez-vous nous confirmer que vous parlez bien de poubelles supplémentaires aux poubelles non hermétiques déjà en place actuellement ?

Réponse 8

Oui
